

CAISSE D'ASSURANCE
VIEILLESSE INVALIDITE
ET MALADIE
DES CULTES



cavimac

Demande d'affiliation au régime particulier d'assurance maladie

Service affiliation

- ▶ **Pour nous contacter :**
**Vous désirez des informations complémentaires,
vous souhaitez nous rencontrer,**
 - ▶ **appelez-nous au 01 41 58 45 45**
 - ▶ **connectez-vous sur le site www.cavimac.fr**





CAVIMAC
Le Tryalis
9, rue de Rosny
93100 Montreuil sous Bois
Tél : 01 41 58 45 45
Fax : 01 41 58 45 90
www.cavimac.fr

A retourner au service affiliation

Demande d'affiliation au régime particulier d'assurance maladie

Première demande	A	Renouvellement	B
------------------	---	----------------	---

(Cocher la case correspondante)

Partie réservée au service affiliation

Formulaire à remplir par le bénéficiaire du régime

Je soussigné(e) _____ né(e) le ____/____/____
____/____/____

Nom

Prénoms (dans l'ordre de l'état civil)

Numéro National d'Identification ____/____/____/____/____/____/____/____

en tant que membre de la congrégation ou collectivité religieuse ci-après dénommée

adresse

N° Collectivité : ____/____/____/____

demande à bénéficier du régime particulier d'assurance maladie.

Je déclare formellement avoir pris connaissance des dispositions particulières de ce régime et y souscrire sans réserve (voir au verso de l'imprimé).

A _____, le

SIGNATURE DE L'ASSURE(E)

Mandat (facultatif)

Je déclare donner pouvoir, pour l'exercice du droit qui m'est ainsi reconnu par la loi, au responsable de la collectivité dont je relève, d'accomplir en mes lieu et place, les démarches nécessaires auprès de la Cavimac, en vue de mon affiliation au régime particulier d'assurance maladie des cultes, ainsi que pour le renouvellement de cette affiliation aux échéances prévues par la réglementation et ce, conformément à la demande que j'ai formulée ci-dessus.

A _____, le

SIGNATURE DE L'ASSURE(E)

Rappel des dispositions régissant l'affiliation au régime particulier d'assurance maladie des cultes

- Qui peut choisir ce régime ?

Ne peuvent opter pour ce régime que les membres des congrégations et collectivités religieuses, à l'exclusion des ministres du culte.

- A quel moment ?

L'option peut être exercée :

- soit au moment de l'affiliation initiale au régime d'assurance maladie-maternité-invalidité ;
- soit, par la suite, dans les conditions suivantes : la demande peut être formulée à tout moment, mais, dans ce cas, l'affiliation au régime particulier ne prendra effet qu'au premier jour du semestre civil suivant l'expiration d'un délai de trois mois, suivant la date de dépôt de la demande.

Exemple :	Dépôt de la demande	:	15/04/2012
	Expiration du délai de 3 mois	:	15/07/2012
	1 ^{er} jour du semestre civil suivant	:	01/01/2013

- Pour combien de temps ?

L'option vaut pour une durée de deux ans. Au-delà, le bénéfice de ce régime ne peut se poursuivre que sur l'agrément d'une nouvelle demande auprès de la Cavimac. Cette demande est à formuler au moins trois mois avant l'expiration de la période de deux ans en cours .

Exemple:	1 ^{ère} affiliation au régime particulier	:	01/07/2011
	Validité de l'option jusqu'au	:	30/06/2013
	Demande de renouvellement à adresser au plus tard le	:	31/03/2013

- Caractéristique de ce régime ?

Le régime particulier entraîne des cotisations réduites et des prestations limitées à la couverture des frais d'hospitalisation et de traitement dans les établissements de soins et de cure publics et privés ; cette couverture s'applique également à certains traitements pour des affections graves en milieu hospitalier ou à domicile (chimiothérapie, radiothérapie, dialyse).